

Mémoire pour le BAPE projet éolien PPAW2

Août 2026

Madame Chantale Bourbeau, commissaire, et Monsieur Georges Lanmafankpotin, président de la commission,

Je ne peux m'empêcher de mentionner que la lecture des documents déposés pour examen à la présente commission m'a causé de multiples surprises.

D'abord, il est impossible de manquer le fait que tous les enjeux énumérés dans l'étude d'impact, financée par le promoteur tel que le cadre le prévoit, sont qualifiés soit d'« impact résiduel peu important », soit d'« interrelations non significative ou aucune interrelation ». Tous, sauf deux enjeux : **contribution à la lutte aux changements climatique et maintien du dynamisme économique**. Ils sont marqués de la description suivante : « impacts résiduels positifs importants ».

Le premier n'est pas long à discuter. La lecture de rapports de BAPE d'autres projets éoliens récents montre une tendance à porter un regard favorable sur la **contribution** de la nouvelle énergie proposée par le parc éolien à l'étude à l'effort du Québec en matière de **décarbonation**. S'agit-il d'une prémisse dictée par le ministère de l'environnement avec laquelle la commission doit composer ? Les faits nous rattrapent aisément :

- La consommation de combustibles fossiles continue de croître au Québec¹, tout comme le gaspillage d'électricité.
- Les outils légaux et de réglementation ne sont pas en place, ni même la volonté politique de le faire, afin que la nouvelle production serve la décarbonation de notre économie.
- Il n'y a aucun moyen de démontrer, vérifier, suivre cette affirmation, soit que si le parc éolien PPAW2, ou un autre, voit le jour, il servira la transition énergétique.

En somme, il s'agit **d'une affirmation impossible à prouver**.

Le second point, le **maintien du dynamisme économique**, demande plus de réflexion et nécessite de connaître notre région. J'habite le Bas-Saint-Laurent depuis toujours, je l'aime, je suis une fière rurale, je suis profondément attachée au milieu forestier. Mon attachement dépasse largement l'aspect sentimental, il reconnaît la place centrale qu'occupe la forêt dans la vitalité économique de notre région, l'identité des résidents, l'attractivité et la rétention des citoyens, car elle contribue largement à la qualité de vie que nous avons. J'aimerais donc vous entretenir sur l'économie de chez-nous avant de discuter des risques pour celle-ci.

¹ <https://energie.hec.ca/eeq/>

Valeur économique de nos milieux naturels

Tourisme

Tourisme BSL travaille depuis des années à situer la région comme la destination nature et affaires quatre saisons de l'est du Canada².

Les chiffres montrent que c'est sur la bonne voie³.

Les attraits touristiques mis prioritairement à l'honneur cet été sur la page de Tourisme Bas-Saint-Laurent sont des activités pratiquées en milieu naturel (vélo, parcs nationaux, randonnée)⁴.

Plus spécifiquement pour le Témiscouata, monsieur Pierre Lévesque, président-directeur général de Tourisme Bas-Saint-Laurent, confirmait au conseil des maires le 8 août 2025 que les **paysages** sont la première raison (58%) qui attire les visiteurs chez-nous.

Le tourisme au Bas-Saint-Laurent représente un secteur essentiel de l'économie régionale :

- 504 entreprises;
- 5 876 emplois dans les secteurs associés au tourisme
- 1,2 million de visiteurs;
- Plus de 438 M\$ en recettes touristiques annuellement
- 3e secteur économique en importance au BSL.* source: ministère du Tourisme 2023⁵

Foresterie

Au Bas-Saint-Laurent, nous avons une particularité, notre superficie forestière, qui est de 9 975,6 km² (997 560 hectares), ce qui représente 85 % du territoire, est gérée à 55 % par le gouvernement (environ 5 486,5 km² de forêt publique) et à 45 % par les propriétaires privés (4 489,02 km² de forêts privées), c'est la seule région qui a ce type de répartition quasi égale.

Toujours au Bas-Saint-Laurent nous comptons environ 789 entreprises reliées à l'aménagement de la forêt et 28 usines de transformation primaire. Les activités industrielles forestières ont des retombées économiques majeures pour la région. En 2020, c'est près de 20% du PIB qui est représenté par les activités industrielles et on comptait plus de 5 000 emplois.⁶

L'importance des diverses activités forestières n'est pas à démontrer pour le Bas-Saint-Laurent et le Témiscouata.

Acériculture

L'acériculture est un moteur économique indéniable au Témiscouata avec non seulement de la production, mais de la transformation et des entreprises de services et de vente d'équipements.

² <https://atrbsl.ca/mission-vision-et-mandats/>

³ <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2240135/tourisme-hiver-infrastructure-hebergement-destination>

⁴ <https://www.bassaintlaurent.ca/fr/quoi-faire-en-ete/>

⁵ <https://atrbsl.ca/mission-vision-et-mandats/>

⁶ <https://www.afbl.info/fr/emploi>

En 2024, il y avait au Témiscouata 258 entreprises seulement pour celles dont l'activité principale est acéricole (sur 468 pour tout le BSL). Toujours au Témiscouata, les entailles sont réparties à 55% en forêt privée et 45% en forêt publique⁷.

En 2020, la valeur totale de la production de sirop d'érable du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie s'élevait à 96 923 410 \$ et générait quelques 1160 emplois à temps plein. La contribution de la production acéricole de la région au PIB québécois est de 83,83 M\$.^{8 9}

Une érablière est un peuplement inéquien, c'est-à-dire composé d'arbres d'âges très différents. C'est donc un peuplement avec une rotation qui permet de remplacer les arbres qui meurent. Une érablière perdurera dans le temps des centaines et des centaines d'année, ce qui en fait sa grande valeur. Il est impossible de la remplacer par une plantation.

(Définition inéquien: <https://scf.rncan.gc.ca/termes/vue/1236>)

Activités fauniques

Au Bas-Saint-Laurent en 2021, le secteur de l'activité faunique recensait quelque 750 emplois à temps complet pour des retombées économiques annuelles de 156,1 Millions de \$¹⁰.

Chasse et pêche

Ces activités sont importantes, voire identitaires pour plusieurs Bas-Laurentiens. Elles génèrent une activité économique indéniable dans la région, non seulement en emplois directs, mais en dépenses dans les entreprises de vente et de services.

Des moteurs économiques structurants

Un moteur d'activité économique structurant crée un **écosystème économique** : des emplois directs et indirects, des entreprises de différentes tailles avec des fonctions différentes, entre autres, qui perdurent dans le temps.

La foresterie, l'acériculture et le tourisme sont des moteurs économiques structurants indéniables pour la région. Ces secteurs génèrent des revenus, mais pas n'importe lesquels. Des **revenus d'entreprises et des emplois pour les gens qui habitent ici** et continueront de le faire, parce qu'ils travaillent ici. Ces gens, ce sont les Témiscouatains, les Bas-Laurentiens et leur famille. Les retombées restent ici et contribuent à faire rayonner notre MRC.

D'autres activités économiques liées à la forêt et à notre environnement naturel contribuent économiquement à notre région, la cueillette, la conservation, les activités motorisées en forêt...ce document n'est pas exhaustif.

⁷ https://www.agrireseau.net/documents/Document_119520.pdf

⁸ <https://ppaq.ca/app/uploads/2022/08/Etude-economique-finale.pdf>

⁹ <https://www.afbl.info/fr/emploi>

¹⁰ <https://www.afbl.info/fr/emploi>

Risques économiques de la poursuite du développement éolien

Les développements éoliens nécessitent des investissements impressionnants. Les chantiers sont intenses, exigent une grande quantité d'employés sur une courte période, dont plusieurs proviennent de l'extérieur de la région. Ensuite, les parcs éoliens génèrent des revenus aux municipalités, mais à peine quelques emplois locaux à long terme, entre 5 et 8 pour PPAW2.

5 à 8 emplois, contre l'industrialisation d'un autre espace forestier bas-laurentien. Combien de touristes en moins ? Quel serait l'impact sur l'affluence dans ce secteur pour la qualité de son environnement, un secteur truffé de lacs et de sites de villégiature ? Combien de développements touristiques ne verraient jamais le jour ? À combien se chiffrerait l'impact sur l'industrie touristique actuelle et future de ce territoire et aux alentours ? Aucune étude ne permet de répondre à ces questions.

Si le projet se concrétise, combien de personnes en moins seraient intéressées à acheter ou construire une maison ou un chalet dans le secteur et aux environs du projet PPAW2 ? Soyons clair, choisir d'habiter en campagne, c'est par amour pour cette qualité de vie, en dépit des inconvénients associés. Si un secteur n'offre plus d'environnement naturel intéressant, mieux vaut choisir une autre municipalité, une autre région où s'installer. Quelle baisse de revenus fonciers cela représenterait-il pour les municipalités concernées et celles voisines ? Aucune étude ne permet de répondre à ces questions. Il serait d'ailleurs difficile de le faire, car l'ampleur du développement éolien dans l'Est du Québec est sans précédent dans la province. Nous sommes un banc d'essai.

Jusqu'ici, il est impossible de faire une corrélation, encore moins d'établir un lien de cause à effet positif, entre les revenus éoliens d'une municipalité et sa vitalité économique. Davantage, les municipalités de l'Est du Québec n'ont pas vu leur vitalité économique s'améliorer en dépit des revenus éoliens, dans beaucoup de cas, elle demeure faible¹¹. Ces revenus existent, oui, mais quels en sont les usages prévus et comment entraîneraient-ils une amélioration de l'avenir des municipalités ? Aucun plan structuré déposé, aucune étude déposée au sujet de l'usage des revenus et compensations du projet PPAW2 ne permet de répondre à ces questions.

À combien se chiffrerait la perte de forêt à aménager pour la récolte ligneuse ? Les hectares affectés ne correspondent pas seulement à ce qui sera gardé à nu après la construction, mais bien davantage. La formation du sol forestier peut nécessiter plusieurs dizaines de milliers d'années et renferme un écosystème riche et complexe^{12 13}. Dans un chantier éolien, l'arrachement du sol forestier combiné à la compaction extrême du sol (par le poids extraordinaire de la machinerie et des pièces, 800 tonnes pour les plus grosses grues, 86 tonnes pour la nacelle seule¹⁴), risque de rendre impossible toute nouvelle

¹¹ <https://iris-recherche.qc.ca/publications/filiere-eolienne/>

¹² <https://planet-terre.ens-lyon.fr/ressource/age-sols.xml>

¹³ <https://ecotree.green/blog/quels-sont-ces-habitants-des-sous-sols-forestiers-qui-composent-la-terre>

¹⁴ <https://www.dailymotion.com/video/xadiaky>

pousse d'arbre^{15 16 17}. Lorsque l'humidité du sol est modifiée par la réduction de sa capacité d'absorption et l'augmentation du ruissellement, en plus de la modification du cours des eaux souterraines par l'excavation et le dynamitage, les séquelles sur la forêt seront présentes à long terme et sur un certain périmètre autour des travaux. La croissance ligneuse peut s'en retrouver retardée, ayant une incidence sur les possibilités de coupe¹⁸. Seulement, elles ne sont pas quantifiées, elles n'existent pas moins pour autant.

À combien s'élèverait la perte de potentiel acéricole actuel et futur, en terme d'entailles disponibles et de rendement ? Combien d'emplois locaux, en tenant compte des nouveaux parcs éoliens bas-laurentiens, sur plusieurs et plusieurs dizaines d'années, seront affectés par le développement éolien industriel ? Aucune étude ne permet de le chiffrer.

Une dégradation de la qualité des cours d'eau et des lacs, en raison du ruissellement et de la sédimentation¹⁹ et l'apport de contaminant avec la dégradation des pales au fil des années²⁰ nuirait à l'attractivité et à la valeur des lieux de villégiature aux abords des lacs et cours d'eau à l'intérieur et au pourtour du périmètre du projet PPAW2. À combien se chiffrerait ces impacts ? Aucune étude ne permet de le dire.

Les impacts de ces éoliennes nouvelle génération sur la faune sont insuffisamment connus, l'utilisation de données issues de petites éoliennes est inadéquate. Le principe de précaution, tel que le prescrit la loi québécoise sur le développement durable, exige que des études sérieuses soient faites aux parcs Apuiat, Madawaska et PPAW1 avant de précipiter le développement de PPAW2. Aucune raison ne justifie la transformation des habitats fauniques sans en connaître les conséquences, alors que quelques années d'études permettraient de les mesurer minimalement. Bien que ce soit un moindre souci comparativement à la faune elle-même, il demeure pertinent de souligner que des secteurs de chasse devenus inintéressants auraient un impact négatif sur l'économie locale, en plus de transformer profondément l'usage du territoire bas-laurentien. À combien se s'élèveraient ces pertes ? Aucune étude ne permet de le préciser, tant quant à l'aspect purement monétaire que ce qui est non quantifiable.

¹⁵ <https://ecotree.green/blog/quels-sont-ces-habitants-des-sous-sols-forestiers-qui-composent-la-terre>

¹⁶ <https://observatoire.foret.gouv.fr/themes/les-enjeux-associes-aux-sols-forestiers>

¹⁷ <https://mrnf.gouv.qc.ca/documents/forets/connaissances/prevention-dommages.pdf>

¹⁸ Idem

¹⁹ <https://mrnf.gouv.qc.ca/documents/forets/connaissances/prevention-dommages.pdf>,
<https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/eau-aperçu/pollution-causes-effects/erosion-sedimentation.html>,
<https://hal.science/hal-04676544v1/document>,
https://www.zimmersa.com/blog-forestier/les-sols-forestiers-n286?srsId=AfmBOqfzRxmR4a9EaoczN6H_yzpKgkl9rFTS5AcSUMjlyQSP6_GjcGH

²⁰ Voir les références à la page 220, dernier paragraphe de ce document :

<https://drive.google.com/file/d/15G0yiveoNlJz4ed8HIIdvPzoidxXHbnV/view>

Une multitude de coûts environnementaux, sociaux, de santé et de sécurité publique ne sont pas chiffrés. Pendant qu'ils ne le sont pas, parce qu'il n'y a pas d'étude sur le sujet ou parce qu'ils sont impossibles à quantifier, de par leur nature et/ou de par leur importance variable en fonction du système de valeur des personnes ou des institutions qui les considèrent, les montants des compensations et des dividendes espérées sont abondamment répétés en terme global, pour tous et pour 30 ans. Les montants annuels attendus pour chaque municipalité hôte sont cependant disponibles, alors que le pourcentage du budget que cela représente pour les municipalités est rarement, sinon jamais, mentionné, car il est beaucoup moins impressionnant.

Il n'y a pas d'écosystème économique associé aux parcs éoliens au Bas-Saint-Laurent, nous servons de territoire d'implantation. Les compensations financières, c'est l'achat à faible coût de l'accaparement de notre territoire, de la transformation de notre milieu de vie, de l'aveuglement face aux conséquences écologiques qui servent à continuer de ne pas faire de transition énergétique. En comparaison, s'il faut le rappeler, notre forêt bas-laurentienne contribue largement aux secteurs d'activité qui donnent des emplois récurrents à des citoyens qui vivent ici avec leur famille et qui participent à l'économie globale de consommation de la région.

L'équilibre est de plus en plus précaire entre les bénéfices que peuvent rapporter les parcs éoliens au Bas-Saint-Laurent et la nuisance qu'ils peuvent infliger à nos écosystèmes économiques. À mon avis, il y a une ligne à ne pas franchir et malheureusement, trop de données sont manquantes. Ma connaissance de la région, mes recherches, mes observations, me disent que la ligne est dépassée. Par exemple, ces derniers mois, au Bas-Saint-Laurent, il existe une tension entre les acteurs des milieux forestiers et acéricoles au sujet de l'utilisation de 1000 hectares de forêt publique. 1000 hectares, en comparaison d'un possible 10 000 hectares alloués à l'implantation d'éoliennes²¹. Nos forêts ne sont pas vacantes, elles sont bien occupées, et il est tout à fait prématuré d'avancer que la cohabitation des usages sera satisfaisante. Nous n'avons encore aucune expérience de la situation, car les parcs qui pourraient servir d'exemple et être étudiés sont en construction, PPAW1 et Madawaska. Dans nos MRC bas-laurentiennes (lors des séances de conseil des maires, par exemple), il est de plus en plus nommé, comme si c'était normal, que la forêt publique doit servir, faire place, au développement énergétique, c'est-à-dire à l'éolien. Utiliser le territoire de nos MRC pour l'implantation d'éoliennes, davantage que c'est déjà le cas, et pour les structures de transport d'électricité vouées à se multiplier pour amener cette production vers les centres urbains du Québec, ne m'apparaît pas être un choix judicieux, il m'apparaît sérieusement risqué.

Des revenus aux municipalités ne se traduisent pas d'emblée par une amélioration de la vitalité économique, sociale et culturelle. Il s'agit d'un amalgame tendancieux et **ne peut, en aucun cas, être un argument contribuant à recommander que le projet éolien PPAW2 aille de l'avant**. L'emploi du terme « impact positif important » sur le maintien du dynamisme économique relève d'une **affirmation et non d'une démonstration, alors que de multiples risques et coûts ne sont pas considérés**. Des études

²¹ <https://journallhorizon.com/2026/07/22/la-foret-publique-bas-laurentienne-quand-est-elle-devenue-trop-petite/>

indépendantes, non pas réalisées ni payées par les initiateurs de ce projets de développement éolien (soit le promoteur privé, l'Alliance de l'énergie de l'Est, ainsi que les régies interrégionales de l'énergie et les instances municipales et régionales de compté en raison de leur trop grande proximité avec l'Alliance, voir double rôle, dans le développement éolien) doivent être faites avant d'aller de l'avant avec un développement éolien supplémentaire au Bas-Saint-Laurent.

Je me permets de joindre la présente section issue du document « Les impacts de l'implantation d'éoliennes en milieu forestier, un aperçu », qui rejoint tout à fait la réalité du projet PPAW2 et du Bas-Saint-Laurent.

Les principes de la Loi québécoise sur le développement durable

- | | |
|--|--|
| a. santé et qualité de vie | i. prévention |
| b. équité et solidarité sociale | j. précaution |
| c. protection de l'environnement | k. protection du patrimoine culturel |
| d. efficacité économique | l. préservation de la biodiversité |
| e. participation et engagement | m. respect de la capacité de support des écosystèmes |
| f. accès au savoir | n. production et consommation responsables |
| g. subsidiarité | o. pollueur payeur |
| h. partenariat et coopération intergouvernementale | p. internalisation |

Au regard des principes du développement durable énoncés ci-haut, diverses contradictions sont relevées. Sans les examiner tous en détail, nous constatons que l'accélération du développement éolien au Québec, dont en milieu forestier, se fait sans que soient suffisamment respectées la **prévention** et les **précautions** suffisantes qui devraient prévaloir, compte tenu du manque de connaissances des impacts sur la biodiversité et la santé. Le refus soutenu du gouvernement du Québec de procéder à un BAPE (bureau d'audience publique en environnement) générique sur le développement éolien nuit directement à l'application du principe de **respect de la capacité de support des écosystèmes**. L'implantation d'éoliennes industrielles en milieu forestier, de façon rapide dans plusieurs régions du Québec, attaque directement la **protection du patrimoine culturel** que sont nos paysages naturels qui font partie de notre **qualité de vie** et de notre identité rurale. Ces atteintes questionnent encore davantage que le développement éolien effréné se fait sans que les changements nécessaires soient faits à nos modes de production et de consommation. Comment justifier de transformer des écosystèmes et des milieux de vie dans le contexte actuel de gaspillage d'électricité au Québec et d'exportation à l'extérieur de la province? Quant à lui, le principe de **subsidiarité**, défini comme la recherche d'une répartition adéquate des lieux de décision en les rapprochant le plus possible des citoyens et des communautés concernées, laisse à désirer sur plusieurs points. Par exemple, il est difficile pour les instances décisionnelles locales de prendre des décisions éclairées alors que les promesses de compensations financières sont mises de l'avant sans que les divers coûts environnementaux et sociaux et les risques pour les moteurs économiques locaux ne soient suffisamment connus, ce qui réfère aussi au principe de **l'accès au savoir**. L'**efficacité économique** des régions forestières risque, de maintes façons, d'être mise à mal par une superpositions de

développements éoliens. Encore une fois, bien que l'énergie éolienne soit renouvelable, son développement comporte des conséquences importantes, dont la condamnation de la zone forestière où elle est implantée. Ce secteur ne deviendra jamais un lieu d'attraction touristique, ni un milieu de vie prisé. Surtout, il ne sera plus une forêt où règne un équilibre naturel, mais il sera une zone industrialisée.

Enfin, j'ajoute que l'accumulation et la juxtaposition de développements éoliens, sans connaître les effets réels des éoliennes de nouvelle génération, et en transformant massivement les habitats fauniques et la connectivité écologique, représente un manquement au principe de **préservation de la biodiversité**.

Je **dépose l'ensemble du document** « Les impacts de l'implantation d'éoliennes en milieu forestier, un aperçu » à la Commission, disponible à l'adresse suivante:

<https://drive.google.com/file/d/15G0yiveoNIJz4ed8HlidvPzoidxXHbnV/view>

Finalement, je recommande un **examen du développement éolien au Québec**, sous sa forme et sa vitesse actuelle, **par le commissaire au développement durable**.

Je vous remercie, Madame et Monsieur les commissaires, de l'attention portée au présent document, dont le sujet est la vitalité, au sens large, et l'attractivité future de la région qui m'habite.

Tina Daudelin

Références qui n'ont pas été citées en note de bas de page, qui ont été utilisées en particulier, mais de façon non exhaustive dans l'ensemble de la documentation déposée au BAPE:

<https://voute.bape.gouv.qc.ca/dl/?id=00000793363>

<https://voute.bape.gouv.qc.ca/dl/?id=00000785710>

<https://voute.bape.gouv.qc.ca/dl/?id=00000785700>

<https://voute.bape.gouv.qc.ca/dl/?id=00000793655>

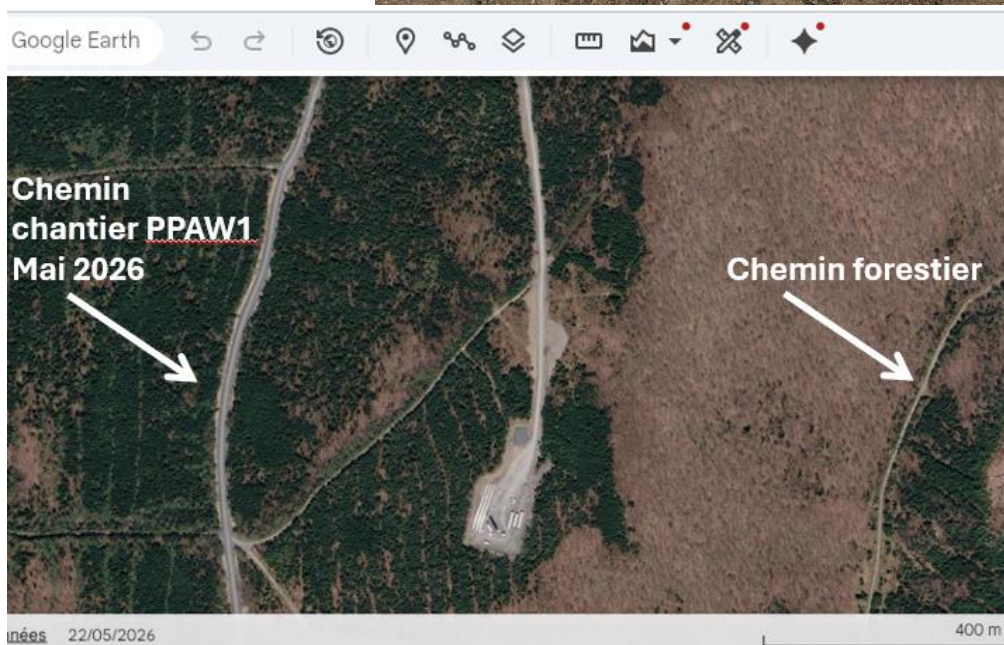
<https://voute.bape.gouv.qc.ca/dl/?id=00000789246>

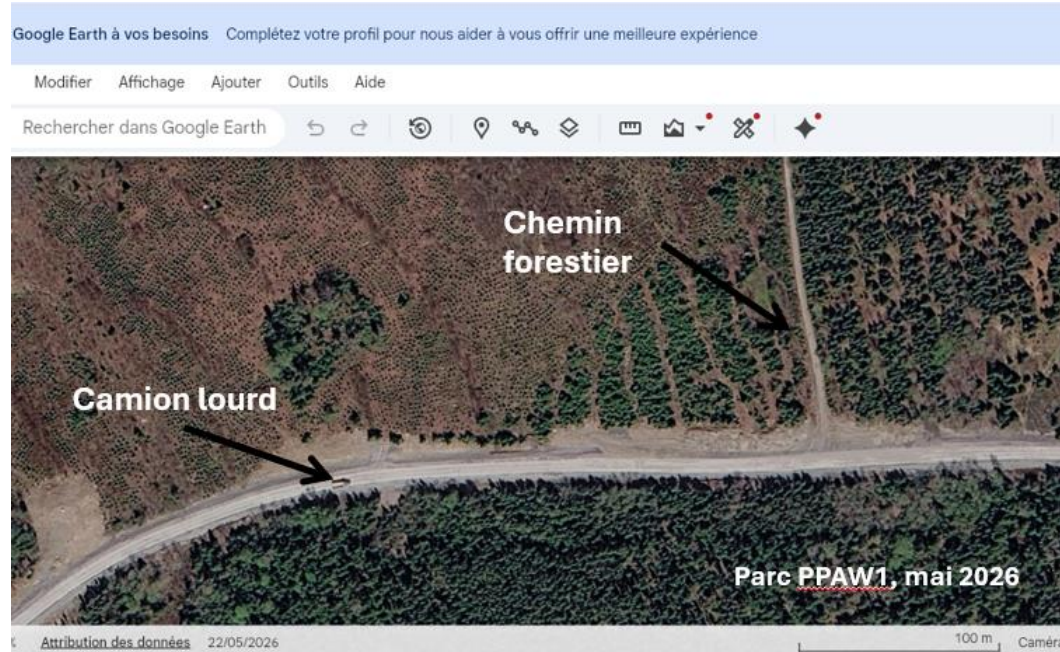
Annexe

Quelques photographies prises sur les chantiers PPAW1 et Madawaska pour illustrer les transformations au milieu forestier. Je laisse au lecteur le soin de comparer cette réalité au mot « revégétaliser », largement employé pour minimiser les impacts.



















Crédits photos :

- Comité citoyen Éoloin
- Éric Blanchet
- 2 captures d'écran issus de Google Earth